

CONDITIONS DE PARTICIPATIONS

Les sorties culturelles sont proposées en priorité aux adhérents.

En fonction des disponibilités, elles peuvent être ouvertes à des non adhérents.

1- La demande

La demande de participation doit préciser impérativement le thème de l'activité et la date retenue.

Elle peut être effectuée :

- soit par mail à : contact@institutdutempslibre.fr
- soit oralement auprès d'un administrateur d'ITL à l'occasion d'une conférence.

La réservation s'accompagne de la remise d'un chèque comportant les mêmes informations que celles de la demande. La participation financière peut être, soit :

- adressée par voie postale à l'ITL 11 rue des Saulées - 63400 Chamalières
- remise à un Administrateur à l'occasion d'une conférence.

Attention ! il convient d'établir un chèque par personne et par sortie

Un mail est adressé aux participants quelques jours avant la sortie pour confirmer leur inscription et communiquer les informations pratiques liées à l'activité.

2- Désistement ou annulation

Désistement du participant

Le participant doit informer ITL de son indisponibilité par mail au minimum 24H avant la date prévue de la sortie ; il peut proposer un remplaçant (adhérent ou non) qu'il aura préalablement sollicité.

Si le désistement annoncé suffisamment tôt, permet de proposer la sortie à un adhérent figurant sur la liste d'attente ou au remplaçant désigné par l'adhérent lui-même, son chèque de participation sera détruit.

En cas d'indisponibilité de dernière minute (signalée ou non) ou d'impossibilité de remplacement, la participation financière de l'adhérent sera encaissée par l'ITL.

Annulation de la sortie

En cas d'annulation de la sortie pour quelque motif que ce soit, les adhérents sont informés dès que possible par mail ou téléphone et les chèques de participation sont détruits.

Rappel des règles sanitaires en cours :

Passer vaccinal à jour

Port du masque